

Le concours d'architecture SIA

Nicole Schick, secrétaire générale SIA Vaud

La mise en concurrence des prestations d'architecture et d'ingénierie par le biais d'un concours est une procédure de nature démocratique et à forte valeur culturelle. Elle a pour objectif la recherche de la qualité optimale en suscitant et proposant plusieurs solutions à un problème donné. Pour la réalisation d'un bâtiment d'habitation par exemple, la palette de propositions offertes par plusieurs candidats est forcément plus riche que l'élaboration de trois variantes par un même bureau d'architectes. Le concours permet au maître de

l'ouvrage de comparer les projets, d'en apprécier la valeur, d'identifier ceux qui répondent de la manière la plus adéquate aux critères conceptuels, formels, sociaux, écologiques, économiques et techniques. Au final, il permet d'obtenir un projet de haute qualité et d'identifier le partenaire pour la suite des études et la réalisation. Le concours se déroule en principe de manière anonyme, assurant un jugement objectif des projets et une égalité de traitement des candidats. Aux citoyens, il garantit un choix démocratique grâce au jury composé d'experts et de membres professionnels et non professionnels

représentatifs de la population et des utilisateurs. Le jury est responsable envers le maître d'ouvrage et les participants d'un déroulement du concours dans les règles. Rappelons que les architectes et les ingénieurs se prêtent gracieusement au jeu du concours – ils ne sont pas rétribués pour le temps consacré – l'enjeu étant bien entendu de remporter la compétition, avec à la clé un prix mais surtout le mandat de prestations. Pour organiser un concours, le maître de l'ouvrage public ou privé peut obtenir des informations auprès des sections cantonales de la SIA. www.sia.ch